

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

DELIBERATION N°2019.00549

RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-HEAND - DELIBERATION DES PRIX DE CHALEUR

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 12 décembre 2019

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de présents : 72
Nombre de pouvoirs : 18
Nombre de voix : 90

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Eric BARGAIN, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Lionel BOUCHER, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Charles DALLARA, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Frédéric DURAND, M. Marc FAURE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. André FRIEDENBERG, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, Mme Christiane JODAR, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Olivier LONGEON, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Caroline MONTAGNIER, Mme Stéphanie MOREAU, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, Mme Fabienne PERRIN, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, M. Jean-Marc SARDAT, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Stéphane VALETTE, Mme Anne-Françoise VIALLO, M. Enzo VIVIANI

Pouvoirs :

Mme Nicole AUBOURDY donne pouvoir à Mme Nora BERROUKECHE,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION donne pouvoir à Mme Siham LABICH,
M. Paul CORRIERAS donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
Mme Marie-Dominique FAURE donne pouvoir à M. Denis CHAMBE,

Le 23 décembre 2019

VIA DOTELEC - iXBus

93 02-042-24620770-20191219-02019025980

DATE: 07/12/2019 10:23:00

M. Pierre FAYOL NOIRETERRE donne pouvoir à M. André FRIEDENBERG,
M. Christian FAYOLLE donne pouvoir à M. Marc ROSIER,
Mme Nicole FOREST donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL donne pouvoir à Mme Marie-Christine THIVANT,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Delphine JUSSELME donne pouvoir à M. Marc CHASSAUBENE,
M. Samy KEFI-JEROME donne pouvoir à Mme Alexandra RIBEIRO CUSTODIO,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI donne pouvoir à M. Jean-Claude FLACHAT,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à M. Charles DALLARA,
M. Georges ZIEGLER donne pouvoir à M. Yves PARTRAT

Membres titulaires absents excusés :

M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Marc CHAVANNE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY,
Mme Raphaëlle JEANSON, Mme Laurence JUBAN, M. Yves LECOCQ, M. Julien LUYA,
Mme Pascale MARRON, M. Yves MORAND, Mme Djida OUCHAOUA,
Mme Christiane RIVIERE, Mme Monique ROVERA, M. Jean-Claude SCHALK,
M. Joseph SOTTON, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Hélène THOMAS,
M. Alain VERCHERAND

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBÈNE

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 19 DECEMBRE 2019

RESEAU DE CHALEUR DE SAINT-HEAND - DELIBERATION DES PRIX DE CHALEUR

Par délibération en date du 28 juin 2018, Saint-Etienne Métropole a acté la création d'un réseau de chaleur et d'une chaufferie fonctionnant au bois-énergie avec un appoint secours au gaz naturel sur la commune de Saint-Héand. Ce réseau alimente neuf bâtiments dont cinq équipements publics (école, restaurant scolaire, salle d'animation, gymnase et médiathèque) et quatre bâtiments de logements.

Les bâtiments raccordés sont répartis en quatre abonnés dont la Ville de Saint-Héand, Loire Habitat, Bâtir et Loger, et une copropriété privée.

Il convient de délibérer sur les prix de chaleur du réseau de Saint-Héand ; la facturation sera réalisée tous les deux mois.

Le prix est composé de deux termes :

- Le terme R1 (composé d'un R1 bois et d'un R1 gaz) correspondant à l'énergie consommée relevée sur le compteur en sous-station.

Le prix unitaire du R1 au 1^{er} novembre 2019 est fixé à 44 € HT / MWh.

Ainsi, les quantités en MWh consommées relevées sur compteurs seront facturées selon la formule suivante : Consommation x prix unitaire du R1.

La révision de prix du R1 s'effectuera selon les formules de révision prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

- Le terme R2 correspond à la part abonnement et recouvre les postes suivants : les frais de consommation électrique des équipements, d'eau, d'assainissement, d'abonnements divers ainsi que les frais relatifs à la conduite de la chaufferie, aux provisions pour le Gros Entretien Renouvellement et à l'amortissement des installations.

Le prix unitaire du R2 au 1^{er} novembre 2019 est fixé à : 44 € HT / kW.

Le montant de l'abonnement (R2) sera calculé à partir de la puissance souscrite de chaque abonné et sera facturé par sixième tous les 2 mois.


L'amortissement des installations n'est pas révisable. Aussi, la révision d'une partie du prix du R2 s'effectuera selon les formules prévues dans les polices d'abonnement, et sera appliquée tous les six mois.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- **valide les prix de chaleur pour le réseau de Saint-Héand,**
- **approuve le modèle de police d'abonnement,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer tous les documents nécessaires à l'application de cette délibération,**
- **les recettes correspondantes seront perçues au budget annexe du réseau de chaleur de Saint-Héand.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU